



VILLE DE LEVALLOIS

Le Premier Adjoint au Maire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Levallois, le 7 février 2013

Monsieur Vincent Peillon  
Ministre de l'Education Nationale  
Ministère de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Monsieur le Ministre,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de la qualité de l'ensemble des documents que vous avez bien voulu nous faire parvenir concernant la réforme des rythmes scolaires.

Leur lecture attentive m'a permis d'y relever notamment les phrases suivantes : *"L'objectif est d'avoir une approche globale du temps de l'enfant, de penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue... Certains de ces principes généraux pourront faire l'objet de dérogations, sous certaines conditions, à savoir la présentation d'un projet éducatif territorial ayant des particularités justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes..."*

C'est pourquoi je souhaite vous exposer la situation extrêmement particulière et spécifique de Levallois et je vous remercie d'avance de l'attention que vous y porterez.

Comme vous le savez, en 1990, votre prédécesseur, Lionel Jospin, avec une bénéfique ambition de décentralisation, avait donné la possibilité aux communes de choisir l'organisation scolaire de la semaine des enfants, tout en respectant bien évidemment l'intégralité des programmes nationaux.

En 1991, nous avons donc organisé à Levallois un référendum municipal avec deux collèges électoraux, les parents et les enseignants. A plus de 85 %, la semaine de 4 jours a été choisie.

Depuis, à la demande de l'Education nationale, cette option a été confirmée *tous les trois ans*, à l'unanimité des dix-huit conseils d'école de la ville.

A Levallois donc, depuis plus de 20 ans, les 5 343 écoliers travaillent 4 jours par semaine, de 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h, ce qui satisfait à certains de vos souhaits, auxquels nous souscrivons sans réserve, d'une pause méridienne d'1h30 et de demi-journées inférieures à 3h30.

A la suite de ce choix, nous avons construit patiemment, en y consacrant des moyens humains et financiers massifs, ce que vous nommez avec justesse un *projet éducatif territorial*. Je souhaite vous convaincre qu'il correspond, par bien des points, aux fondements de la réforme que vous mettez en œuvre.

Il y a 20 ans, le constat était clair. La journée, hors du cadre familial, de plus de 95 % des enfants levalloisiens s'étend chaque jour de 8h30 (voire avant puisque nous assurons un accueil dès 7h45) à 19h. Nous devons donc, comme vous le souhaitez, avoir une approche globale de la journée de ces enfants.

C'est ce que nous avons fait à deux niveaux, celui du temps scolaire et celui des activités périscolaires, culturelles et sportives du soir, du mercredi et du samedi.

Pendant le temps scolaire, je tiens à souligner que nous avons toujours travaillé - et continuons de le faire - en collaboration étroite avec les services de l'Education nationale. Notre objectif commun étant de pouvoir "séquencer" les 24 heures passées par les enfants avec les enseignants de telle sorte que des activités culturelles, sportives ou de découvertes alternent avec l'enseignement des fondamentaux, au rythme considéré comme le plus favorable aux enfants par les équipes éducatives. Sans oublier, évidemment, l'aide personnalisée en vigueur actuellement, qui a pu s'organiser au plus près des besoins de chaque élève.

Je tiens à souligner que les dispositifs, que je vais m'efforcer de vous présenter ci-après de la manière la plus synthétique possible, ont tous été élaborés avec la Direction académique, validés par elle et même, pour la plupart, conventionnés, ce qui nous permet de les évaluer en commun et de les faire évoluer. Ils font partie intégrante des projets d'écoles et sont approuvés par les conseils d'écoles. Ils sont cohérents avec les programmes et l'évolution des enfants. Toutes ces activités sont évidemment gratuites, hors les classes de découvertes pour lesquelles la participation des familles est calculée au quotient familial.

Voici donc, les dispositifs déjà en place dans notre ville **pendant le temps scolaire**, pour certains depuis de longues années.

- *L'Anglais.* Depuis les années 90, les écoliers levalloisiens, de la *moyenne section de maternelle au CM2*, bénéficient d'un enseignement de l'Anglais qui, dans les débuts, était assuré uniquement par des intervenants municipaux agréés par l'Education nationale. Cet enseignement est désormais assuré majoritairement par des enseignants, l'IEN déterminant chaque année les besoins en intervenants, que nous satisfaisons évidemment. *4 500 enfants de 172 classes bénéficient de 5 000 heures d'Anglais chaque année.*
- *L'informatique.* Toutes les écoles de Levallois sont connectées à Internet haut débit (et THD dans quelques mois) et toutes sont dotées de classes mobiles avec quinze ordinateurs portables chacune (506 ordinateurs au total). Toutes les écoles élémentaires disposent de TNI.  
Une étude du Ministère de l'Education nationale indique un ratio d'un ordinateur pour 16,3 élèves en moyenne dans les écoles élémentaires françaises. *Levallois dispose d'une moyenne d'un ordinateur pour 5,8 élèves.*
- *Le Sport.* Deux des trois heures obligatoires d'éducation physique et sportive sont assurées à Levallois par des éducateurs sportifs municipaux diplômés d'Etat, évidemment en co-intervention avec les enseignants. *115 classes, soit 3 041 enfants, profitent chaque semaine de 216 heures de pratique sportive avec 18 activités différentes dans les neuf sites sportifs de la ville.* Tous les enfants de CE1 et CM2 se rendent avec leur classe à la piscine où ils apprennent à nager avec des Educateurs Sportifs Brevetés. Sur la base du volontariat des enseignants et dans le cadre du projet d'école, des classes de grande section de maternelle peuvent s'initier à l'escrime avec des éducateurs de la section Levallois Sporting Club. Evidemment toujours avec la participation active des enseignants. En collaboration avec l'Education nationale, le Levallois Sporting Club organise des manifestations sportives tout au long de l'année. Elles se déroulent pendant le temps scolaire. Les enfants des maternelles prennent part à des journées rollers, tricycles et multi-activités, les écoliers d'élémentaires participent au Challenge inter-écoles, au Trophée des Mousquetaires et au Triathlon scolaire.
- *La Lecture.* La Médiathèque assure des lectures-spectacles dans les écoles. *30 classes et 787 enfants ont été concernés en 2011.* Par ailleurs, les classes vont à la Médiathèque avec leurs enseignants, soit, selon le niveau de classe, pour l'Heure du Conte, soit pour découvrir de nouvelles pistes de lecture ou s'initier à la recherche documentaire. *900 enfants (27 classes) en 2011/2012.*

- *La Musique.* Le Conservatoire Maurice-Ravel assure, pendant le temps scolaire et dès la maternelle, des ateliers de chant choral suivis d'un spectacle musical élaboré avec les enseignants. *421 enfants (18 classes) en 2011/2012.*
- *Les Arts plastiques et le Théâtre.* Les intervenants du centre culturel L'Escale assurent l'accompagnement, dans les écoles élémentaires des projets en art visuel, suivis d'une exposition, ou en théâtre. *465 enfants (20 classes) en 2011/2012.*
- *Des projets éducatifs spécifiques* sont élaborés et organisés chaque année scolaire, en étroite collaboration entre la Direction académique, les équipes éducatives et les services municipaux. Quelques exemples, non exhaustifs, pour cette année scolaire.  
*Pour les moyennes et grandes sections de maternelles :* un module intitulé *Jeux de société* pour mieux appréhender le comptage numérique, un autre sur la découverte de l'art avec une plasticienne et l'édition de livres, une approche de la chorégraphie et de la découverte du corps avec la Compagnie Arcane, l'apprentissage de chansons en Anglais pour un spectacle "so british" en fin d'année, des classes *musée et jardin* avec la création d'un potager pédagogique, la création d'un *journal de bord* des enfants pour raconter aux parents tout ce qui se déroule à l'école.  
*Pour les élémentaires.* La *Cité de la science*, conçue et réalisée par les enfants de tous les niveaux d'une école, un module intitulé *l'Art et la science* pour une autre école, du chant choral ailleurs...  
 Enfin, le *Forum des sciences*, initié par notre Inspectrice de l'Education nationale, qui a concerné toutes les écoles maternelles et élémentaires, chaque classe apportant ses "expériences" que les enfants devaient ensuite expliquer aux autres élèves exposants.  
 Et, cette année, en avril, une *journée anglaise*, toutes les écoles se mettant à l'heure de la Grande-Bretagne avec de nombreuses activités spécifiques.
- *Le Patrimoine.* Les Archives municipales font découvrir l'histoire locale et le patrimoine documentaire de la ville aux classes. *180 enfants (8 classes) en 2011/2012.*
- *Les Spectacles.* Le service de programmation municipal propose des visites d'expositions et des spectacles gratuits que les enseignants choisissent en fonction du projet d'école. *7 spectacles et 3 expositions en 2011/2012 ont concerné 2 600 enfants (103 classes).*
- *La Sécurité.* Depuis déjà vingt ans, une sensibilisation au danger de la circulation est assurée par deux Policiers municipaux et la Prévention routière pour les enfants, de la grande section de maternelle au CM2. Enseignements théoriques et cours pratiques sur une piste de maniabilité installée dans la cour des écoles. *166 interventions en 2011/2012.*
- *La Prévention.* En accord avec les communautés éducatives, des actions de prévention contre les jeux dangereux et des modules de prévention des risques sont initiés par des associations et les infirmières scolaires municipales qui assurent une présence permanente dans toutes les écoles.
- *Les Classes de découvertes.* Chaque année, 32 classes entières partent, encadrées par leurs enseignants, volontaires, et des animateurs. 4 séjours d'une semaine sont réservés aux maternelles. 28 séjours de 10 à 15 jours sont proposés aux élémentaires, avec notamment des séjours linguistiques dans des collèges britanniques. Ils concernent chaque année *900 enfants de 5 à 11 ans*. La participation des familles, au quotient familial, représente 23 % des frais réels assumés par la Ville.
- Pour les "*sorties*", visites pédagogiques ou récréatives organisées pendant le temps scolaire par les enseignants des maternelles et des élémentaires, la Municipalité met à leur disposition les cars, municipaux ou de location, nécessaires pour ces déplacements. *598 cars pour l'année scolaire 2011/2012.*

Comme vous pouvez le constater, Monsieur le Ministre, nous avons tenté, comme vous le souhaitez, de "*penser l'école comme un lieu de vie et d'éducation, au-delà du lieu essentiel d'instruction qu'elle constitue...*" Et vous évalueriez sans doute mieux que personne la somme de travail, d'efforts, de compétences et surtout d'enthousiasme que la mise en place, au fil des ans, de ce projet éducatif, pour un nombre aussi important d'enfants, a nécessité de la part des enseignants, des services municipaux et des familles qui adhèrent et participent largement à ce projet.

Les activités périscolaires sont en cohérence et en complémentarité de ce projet éducatif territorial et je me permets de vous les présenter brièvement. Vous verrez également que les tarifs de ces activités, les plus modiques du département, demandés aux familles permettent d'éviter qu'un seul enfant en soit exclu pour des raisons pécuniaires, sachant que si tel était le cas, le CCAS et la Caisse des écoles interviennent en soutien financier. Ce qui, outre leur qualité, explique la nombre exceptionnel d'enfants y participant.

- Les *Centres de loisirs* prennent les enfants en charge le matin, dès 7h45, le midi pendant la pause méridienne, le soir jusqu'à 19 heures, le mercredi et pendant toutes les vacances scolaires. Les tarifs *annuels* incluant l'ensemble des prestations décrites, vont de 45 à 160 euros, selon le quotient familial. La participation des familles représente moins de 5 % des frais réels engagés par la Ville. 298 animateurs municipaux encadrent les enfants. *4 877 enfants sont inscrits dans les 9 Centres de loisirs maternels et les 9 Centres de loisirs élémentaires.*
- *La Ruche.* Initiative originale de Levallois depuis dix ans. Considérant qu'à l'âge de l'école élémentaire, les enfants sont trop jeunes pour fixer définitivement leur choix sur une activité culturelle ou sportive, La Ruche leur propose *36 disciplines différentes.* Les enfants doivent changer d'activité tous les semestres. Leurs choix établis, ils intègrent les sections sportives, les ateliers du centre culturel ou le Conservatoire. Tarif forfaitaire de 42 euros représentant moins de 30 % des frais réels. *A la rentrée de 2012, 1 793 enfants étaient inscrits à La Ruche, soit 60 % des écoliers d'élémentaire.*
- Les *Etudes dirigées* ont lieu le soir, après l'école, dans toutes les écoles élémentaires. Elles sont assurées par les enseignants, volontaires, rémunérés par la Ville. Elles concernent chaque année *près de 1 200 élèves* qui peuvent y participer, au choix, un, deux ou quatre jours par semaine. Tarif forfaitaire de 25 euros par mois (12,50 euros les mois comportant des vacances).
- Les *Centres de vacances* proposent enfin chaque année aux jeunes Levalloisiens, dès 4 ans, *167 séjours différents*, notamment linguistiques dans les pays anglo-saxons, adaptés à l'âge et aux aspirations des plus de *1 833 jeunes* qui y participent. La participation des familles, au quotient familial représente 40 % du coût réel assumé par la Ville.

Enfin, Monsieur le Ministre, ayant eu l'honneur, pendant plus de vingt ans, d'avoir la responsabilité des collèges au Conseil général des Hauts-de-Seine, j'ai évidemment mis un soin tout particulier à ce que le programme éducatif territorial de ma commune s'articule harmonieusement entre les écoles et les trois collèges publics.

Les activités culturelles et sportives mises en place en maternelle et primaire suscitent l'intérêt des enfants et trouvent logiquement leur prolongement au collège. Ainsi, la CHAM de l'une de nos écoles élémentaires, permet ensuite aux enfants qui le souhaitent d'intégrer la CHAM MAO (Musique Assistée par Ordinateur), la CHAM vocale ou instrumentale et la CHADT Arts du spectacle proposées par les collèges, en collaboration avec le conservatoire. De même, les initiations au sport débouchent dans les collèges sur une Classe à Horaires Aménagés Tennis, une autre proposant l'Escrime et le Trampoline et, enfin, une troisième articulée autour du Judo et du Tennis de Table.

Sachant combien vous êtes légitimement attaché au bilinguisme de nos jeunes, vous noterez sans doute avec intérêt que pour encourager la poursuite de la pratique de l'Anglais entamée dès la maternelle par les jeunes Levalloisiens, tous les cours d'EPS dans les trois collèges se déroulent majoritairement en Anglais. Cette expérience, engagée il y a plusieurs années avec l'accord de la Direction académique, est, maintenant que la montée pédagogique est achevée, une réussite grâce à la motivation des enseignants et à l'appétence des collégiens.

Pour adoucir le difficile passage en 6<sup>ème</sup>, avec l'équipe de l'Inspectrice de l'Education nationale, nous organisons chaque année avec les enseignants des opérations de *liaison* entre chaque classe de CM2 de la ville et les classes de 6<sup>ème</sup> de chaque collège. Les élèves de CM2 assistent à un cours avec deux professeurs, en général de lettres et de sciences, et découvrent ainsi le fonctionnement du collège in situ ou encore les collégiens eux-mêmes deviennent les *ambassadeurs* de leur collège dans les classes de CM2.

Malgré la longueur de ce courrier, je tiens, Monsieur le Ministre, à évoquer un sujet auquel je suis particulièrement attachée, à savoir l'intégration des enfants handicapés. Nous avons sollicité et obtenu avec bonheur l'ouverture de deux CLIS et, à la dernière rentrée, organisé avec les services spécialisés, l'ouverture d'une classe pour enfants autistes. Les CLIS trouvent leur prolongement dans l'ULIS de l'un des collèges. Levallois est par ailleurs l'une des très rares communes à proposer aux familles, depuis plus de vingt ans, un Centre de loisirs pour enfants handicapés.

J'espère de tout cœur que vous conviendrez, Monsieur le Ministre, que nous avons su mettre en place à Levallois, je le répète en collaboration intime avec l'Education nationale, *"un projet éducatif territorial ayant des particularités justifiant des aménagements dérogatoires et l'existence de garanties pédagogiques suffisantes..."*

Nous serions d'ailleurs tout à fait disposés à ce que vos services inspectent et évaluent la pertinence de ce dispositif.

J'espère que vous conviendrez également que notre projet éducatif territorial, s'il ne sera jamais abouti car, à mes yeux, tout doit être en constante évolution en ce domaine, répond aux *fondamentaux* de la réforme que vous engagez et qu'il a acquis une réelle maturité, une densité et une homogénéité qu'il serait particulièrement dommageable de remettre en cause.

Or, quelques chiffres vous montreront, compte tenu du nombre d'enfants que nous accueillons et du souhait légitime des adultes de bénéficier des différentes activités le soir après 19h et le samedi, la difficulté de fonctionner à Levallois sur quatre journées et demi d'école.

Je le rappelle, les enfants sortent déjà à 16h, plus tôt que dans beaucoup de villes.

*Chaque soir, après l'école*, outre les 2 409 enfants accueillis dans les centres de loisirs maternels et élémentaires, 710 enfants participent en moyenne aux études dirigées avec leurs enseignants, la Ruche compte 450 participants et 1 768 enfants, de 4 à 11 ans, sont accueillis au quotidien dans les sections sportives, le centre culturel et le conservatoire.

*Le mercredi matin*, outre les 2 200 enfants accueillis dans les centres de loisirs, dont 500 participent, à tour de rôle et dans ce cadre, à *l'école du sport* qui leur permet de tester plus de douze activités différentes, 1 342 enfants sont accueillis dans les sections sportives, le centre culturel et le conservatoire. Les effectifs sont les mêmes, majorés d'environ 20 %, *le mercredi après-midi*.

*Le samedi matin*, plus de 1 300 enfants sont accueillis dans les sections sportives, le centre culturel et le conservatoire.

Il est clair que, compte tenu du nombre d'enfants déjà reçus le soir, le mercredi après-midi et le samedi matin, nous serons, par saturation des moyens matériels et humains, dans l'incapacité totale d'accueillir les enfants actuellement inscrits à des activités le mercredi matin et ils sont nombreux, plus de 4 000 ... Ce qui serait à l'évidence mal vécu par ces enfants et leurs parents.

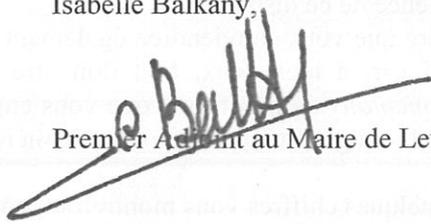
C'est pourquoi, Monsieur le Ministre, en raison de la spécificité de l'organisation du temps de l'enfant à Levallois, en raison du véritable projet éducatif territorial mis en place depuis de si longues années grâce à l'implication de l'ensemble de la communauté éducative et qui répond sur bien des points à vos souhaits, le Député-Maire et moi-même vous demandons de bien vouloir examiner le principe d'un statut dérogatoire pour notre ville, comme sont actuellement en statut dérogatoire des communes pratiquant la semaine de quatre jours et demi.

Si vous le souhaitez, nous demanderons une fois encore à l'ensemble des conseils d'école de se prononcer sur ce principe et, bien évidemment, la Ville ne fera pas appel au fonds compensatoire que vous mettez en place puisque nous assumons déjà le dispositif actuel.

Je reste à votre disposition pour évoquer plus précisément cette requête avec vous-même ou l'un de vos collaborateurs.

En vous priant de bien vouloir excuser la longueur de cette missive, conséquence de notre attachement à un projet collectif dans lequel nous nous sommes depuis longtemps fortement impliqués, en vous remerciant d'avance de l'accueil que vous lui réserverez et en attendant avec impatience votre réponse, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de mes sentiments respectueux.

Isabelle Balkany,

  
Premier Adjoint au Maire de Levallois.

Copies

- Claude Coquart, Directeur Adjoint du cabinet du Ministre de l'Education Nationale
- Marianne de Brunhoff, Conseiller du Ministre de l'Education Nationale, chargé des rythmes scolaires, de l'enseignement artistique et de l'action culturelle, des relations avec les collectivités territoriales et de la carte scolaire
- Edouard Rosselet, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale des Hauts-de-Seine